

Conclusion de la séance du 18 juillet 1789

Citer ce document / Cite this document :

Conclusion de la séance du 18 juillet 1789. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome VIII - Du 5 mai 1789 au 15 septembre 1789. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1875. p. 248;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1875_num_8_1_4691_t2_0248_0000_18

Fichier pdf généré le 14/01/2020

envoie une députation à Poissy et à Saint-Germain.

Divers membres ont offert de s'y transporter pour calmer la fureur populaire, et à l'instant sont partis :

MM.	MM.
De Lubersac, évêque de Chartres ;	Perrier ;
Massieu, curé de Sergy ;	Camus ;
Choppier, curé de Flins ;	Millon de Montherlant ;
Le comte de Latouche ;	Heil ;
Le chevalier de Maulette ;	Schmits ;
	Ulry.

M. le Président dit : M. le marquis de Brézé, grand-maître des cérémonies, s'étant aperçu qu'à l'avant-dernière séance, on avait improuvé qu'il eût parlé à l'Assemblée nationale *la tête couverte* (quoique cet usage soit fort ancien), a résolu, pour ne pas lui déplaire, d'apporter les ordres du Roi d'une manière plus convenable à la majesté du lieu.

M. Bessin, procureur au Châtelet, commandant la garde bourgeoise du district de Saint-Méry, est introduit dans l'Assemblée, et lui adresse la parole en faveur des malheureux habitants du faubourg Saint-Antoine, qui, depuis cinq jours qu'ils avaient quitté leurs travaux pour la patrie, étaient sans pain.

Messieurs, s'écrie M. Bessin, vous êtes les sauveurs de la patrie, mais vous-mêmes vous avez des sauveurs !... Ce sont les hommes intrépides qui viennent de prendre la Bastille.

Ces premières paroles fixent l'attention de l'Assemblée. Elle écoute avec intérêt le récit que fait l'orateur des actions courageuses des habitants du faubourg Saint-Antoine ; il expose ensuite avec chaleur les besoins urgents qui les tourmentent, et le premier il excite la générosité des représentants de la nation en déposant sa bourse sur le bureau pour soulager à l'instant même cette partie des vainqueurs de la Bastille.

M. l'archevêque de Paris appuie fortement les représentations de M. Bessin.

M. le Président invite les membres qui composent la députation de Paris à se réunir pour délibérer sur les moyens de procurer aux ouvriers du faubourg Saint-Antoine les secours dont ils ont besoin.

On lit le résultat du recensement des trente scrutins pour la nomination du président. Personne n'a réuni la majorité absolue. MM. de la Rochefoucauld, de Clermont-Tonnerre, de Montesquieu et de Liancourt ont réuni le plus de suffrages. — On retourne aux bureaux pour procéder à un second scrutin.

Des lettres de M. le maréchal de Noailles apprennent à l'Assemblée des détails très-circonstanciés de la malheureuse affaire de Poissy et de Saint-Germain.

Dans le même instant, les députés du Dauphiné communiquent des lettres qui leur annoncent que le renvoi de M. Necker a causé un soulèvement général dans leur province ; que tous les habitants ont pris les armes pour défendre leur liberté et celle de leurs représentants.

M. le chevalier de Boufflers entre dans l'Assemblée pour annoncer que le peuple vient de

saisir, à la porte même de la salle, deux hussards soupçonnés de quelques mauvais desseins, et qu'il parle de les pendre.

Plusieurs députés se précipitent pour courir à la défense de ces malheureux accusés. Le peuple les cède volontiers aux représentants de la nation qui les conduisent dans une des salles, et donnent des ordres pour leur sûreté.

Plusieurs membres demandent que l'Assemblée s'occupe des moyens les plus prompts pour rétablir et maintenir la tranquillité publique.

M. Martineau dit que le meilleur moyen est d'établir dans tous les lieux des milices bourgeoises.

Quelques membres pensent que les maréchaussées suffiraient pour maintenir l'ordre dans les campagnes.

D'autres veulent qu'on emploie le secours des troupes, et qu'on les répartisse dans les villes et les campagnes.

M. de Volney et d'autres membres s'opposent fortement à cette dernière proposition.

Rappeler les troupes dans ce moment, dit M. de Volney, c'est rappeler les alarmes ; il faut employer ses propres forces, et intéresser les peuples à leur propre conservation.

Plusieurs membres, entre autres MM. Chapelier, Buzot, de Custine et l'évêque de Montpellier soutiennent le projet d'établissement de milices patriotiques ; ils font voir les avantages qu'elles procureront sous la direction des officiers municipaux.

On discute quelque temps cette question, qui tombe ensuite, sans que l'Assemblée délibère à ce sujet.

Le second scrutin pour l'élection du président n'a donné la majorité à aucun de ses membres. Le plus grand nombre de voix s'est partagé entre MM. de la Rochefoucauld et de Liancourt.

On procède incontinent à un troisième, et le résultat est en faveur de M. Liancourt, qui a réuni 600 voix sur 800.

On fait lecture de deux adresses des villes de Cérèmes dans le Cotentin, et de Machecoul.

On lit ensuite une adresse des habitants de la ville de Grenoble, ainsi conçue :

« Les habitants de la ville de Grenoble, considérant l'état actuel des affaires et la désolation que la nouvelle de la disgrâce des ministres a répandue dans leur province, protestent contre tout ce qui s'est passé à la séance royale ; regardent en conséquence comme nulles et anti-constitutionnelles les deux déclarations que l'on a surprises à la religion du monarque ; adoptent dans toutes ses parties la protestation de l'Assemblée nationale, en date du 23 juin dernier. »

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le comte d'Escars, député de la noblesse du Haut-Limousin, qui donne sa démission par raison de santé, et demande que son suppléant soit admis.

La séance est levée et renvoyée au lundi matin.